

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2914

présenté par

Mme Dubost et M. Lescure

à l'amendement n° 1680 de M. Descoeur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 57, insérer l'article suivant:

À la première phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , en application de ces articles, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.